

**Municipalité de la paroisse de Saint-Jovite
Municipalité d'Arundel**

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LIGNE À 315 kV
GRAND-BRÛLÉ / VIGNAN PAR HYDRO-QUÉBEC**

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

Huberdeau, le 13 novembre 2000

*« Quand les rois délirent, c'est le
peuple qui paie »*

(Horace)

Monsieur le président,
Mesdames les commissaires,

Les municipalités de la paroisse de Saint-Jovite et d'Arundel vous remercient de leur donner l'occasion d'exprimer à nouveau leur solidarité avec toutes les municipalités et les citoyens des Laurentides à l'égard du projet Grand-Brûlé / Vignan.

1- C'est la mobilisation générale

Dans le dossier du projet Grand-Brûlé / Vignan, même les municipalités qui pourraient retirer pour elles-mêmes un quelconque avantage compensatoire de ce projet ont spontanément adopté une vision régionale.

Par exemple, les municipalités de la paroisse Saint-Jovite et d'Arundel retireraient probablement d'importants bénéfices financiers de la réalisation de la ligne Grand-Brûlé / Vignan. En effet, le poste Grand-Brûlé est déjà situé dans Saint-Jovite et une portion de l'éventuelle ligne traverserait le territoire de nos deux municipalités en côtoyant une ligne existante sur 3 kilomètres à Saint-Jovite paroisse et sur 2,4 kilomètres à Arundel. Nous pourrions donc retirer éventuellement les compensations financières offertes par Hydro-Québec.

Toutefois, on estime à Saint-Jovite paroisse et à Arundel que, pour l'ensemble de la région des Laurentides, les inconvénients l'emporteraient considérablement sur les bénéfices, particulièrement pour les communautés d'Amherst et d'Huberdeau.

Nous joignons donc notre voix à la leur et à celle de tout le milieu laurentien.

Les mémoires de nombreux intervenants, notamment des Laurentides, ont démontré que le promoteur a, dans ce dossier, manqué de transparence et, osons le dire, du « *fair-play* » qu'il aurait dû manifester envers tous ses partenaires. En fait, nous lui reprochons bien moins d'avoir écouté le milieu municipal de l'Outaouais que de ne pas avoir écouté celui des Laurentides.

Bref, nous ne lui reprochons pas d'avoir accepté d'étudier le corridor nord préféré par la MRC de Papineau. Nous lui reprochons plutôt, tout **premièrement**, d'avoir refusé d'étudier la variante alternative que nous proposons ; **deuxièmement**, de s'obstiner à renier les conclusions de sa propre étude d'impact en faveur de la variante « 3 » ; **troisièmement**, de choisir la pire variante entre toutes, soit la variante « 2 » ; **quatrièmement**, de pousser ensuite l'odieux jusqu'à déterminer *a posteriori*, hors de toute étude d'impact, le tracé encore plus préjudiciable à l'environnement qu'il retiendra finalement ; et, **cinquièmement**, d'oser déclarer et écrire, sans même nous consulter, que nous sommes d'accord avec ce tracé ! **C'est absolument ignoble et scandaleux. Surtout que le promoteur a, de**

toute évidence, estimé que nous ne serions pas en mesure de découvrir le pot aux roses !

Quant aux requêtes de la MRC de Papineau, nous pouvons comprendre la priorité absolue qu'elle dit accorder à ses paysages les plus perceptibles à partir des secteurs fréquentés. C'est un choix qui lui revient entièrement. Mais qui, à tort ou à raison, la pousse à déconsidérer le corridor sud. Cependant, nous sommes particulièrement étonné de constater, à la lecture de son schéma d'aménagement, que cette MRC accorde au moins une aussi grande importance à protéger l'intégrité de la réserve faunique Papineau-Labelle, dans laquelle elle demande fort curieusement à Hydro-Québec de passer le corridor nord et son projet de ligne.

Mais l'environnement étant ce qu'il est, nous devons tous reconnaître que ce n'est pas le bon choix de tracé. Comme l'a déjà démontré la MRC des Laurentides avec l'analyse comparative contenue dans son mémoire présenté devant le *Comité Harvey*, l'utilisation objective des données d'Hydro-Québec et l'emploi de sa propre méthode d'évaluation environnementale *Lignes et Postes*, aboutissent invariablement à la conclusion que les variantes du corridor sud sont les meilleures, et celles du corridor nord les pires. Ce que confirme aussi la récente *Étude d'impact* (1) du promoteur, bien qu'il ait choisi, contre tout bon sens, de ne pas en retenir les conclusions.

Ce qui ne lui vaudra sûrement pas l'estime et la confiance qu'il estime mériter des citoyens...

2- Les préoccupations des citoyens

Nos citoyens et ceux d'autres municipalités, même en Outaouais, ont maintes fois exprimé leurs inquiétudes à l'endroit des impacts écologiques, visuels et sonores, ainsi que des nombreuses autres perturbations qui seront inévitablement exercées par la construction et l'entretien de la ligne. Les plus anxiogènes sont notamment les impacts appréhendés des phytocides et des champs électromagnétiques sur la santé humaine et animale. Le risque d'une insidieuse contamination, par les phytocides, des sources d'eau potable de très grande qualité de notre territoire régional, comme celles des lacs Maillé et à la Loutre, à Huberdeau, soulève énormément d'inquiétude.

Le promoteur devrait toujours tenir compte de ces craintes dans l'étude de la pertinence d'un projet, dans la localisation d'un tracé de ligne, ainsi que dans la planification des opérations de construction, d'exploitation et d'entretien. Le promoteur perd grandement son temps à contester ou à minimiser ces préoccupations. Jusqu'à ce que la science ait permis de leur répondre de façon satisfaisante, il importe peu de déterminer si les gens ont tort ou raison d'avoir peur. Ce qui importe, c'est de comprendre que les gens ont véritablement peur et que le projet exerce donc déjà sur eux un impact psychosocial significatif et altère conséquemment leur qualité de vie. Et ce avant même que la ligne ne soit construite. Qu'il y ait par ailleurs déjà

une autre ligne dans la même emprise n'arrange en rien les choses, car ces impacts sont cumulatifs et les seuils critiques sont particulièrement imprévisibles.

Le citoyen Roger Turcotte l'a bien exprimé devant le *Comité Harvey*, lorsqu'il expliqua ses craintes des champs électromagnétiques :

« Ce n'est pas une question d'opinion. C'est une question de peur. Puis je suis conscient qu'il y a un danger. Puis il y a des études qui le prouvent. On va savoir dans quelques années qu'il y avait un danger, puis on a eu l'occasion de faire quelque chose, puis on n'a rien fait. » (2).

Rien d'étonnant dans l'expression de ces inquiétudes bien légitimes. Comme le soulignaient déjà, il y a plus de 20 ans, les psychologues Proshansky, Ittelson et Rivlin (3), la population considère que l'information qu'elle reçoit sur l'environnement est en fait une information sur elle-même, puisqu'elle se perçoit, à juste titre, comme partie intégrante du système environnemental affecté par le projet. Il n'est donc pas surprenant que les gens soient relativement peu réceptifs à la description et l'évaluation des impacts environnementaux effectuées par les savantes démonstrations du promoteur, marquées d'incertitudes et d'ambiguités. Les gens réagissent beaucoup plus fortement à la perception qu'ils se font **eux-mêmes de leur environnement**, et surtout à la perception qu'ils se font **d'eux-mêmes au sein de leur environnement**.

3- Notre position commune

Les démonstrations effectuées par les différents intervenants lors des nombreuses audiences concernant ce projet nous ont vraiment convaincus de l'impertinence de ce mauvais projet. Notre position commune, qui rejoint entièrement et sans aucune réserve celle exprimée par la MRC des Laurentides et les autres municipalités, est donc la suivante :

Considérant les risques infinitésimaux, en Outaouais et dans les Laurentides, de la répétition d'une catastrophe naturelle de l'ampleur du grand verglas de janvier 1998, l'implantation du poste permanent de l'Outaouais et la consolidation de l'interconnexion complète la sécurisation du réseau au-delà du maximum nécessaire, dépassant même la consommation totale de la région. Même en supposant les circonstances les plus difficiles et les plus improbables, l'alimentation serait complètement rétablie en moins de 2 à 24 heures. Il est donc évident que les installations de bouclage du poste de l'Outaouais sont amplement suffisantes.

Nous sommes donc convaincus que le poste de l'Outaouais et l'interconnexion par la boucle Ontario-Outaouais sont suffisants pour sécuriser l'alimentation en électricité en Outaouais. Par conséquent,

leur réalisation rend caduque et absolument inutile la construction de la ligne Grand-Brûlé / Vignan.

La sécurité de l'approvisionnement, tant en Outaouais que chez nous, dans les Laurentides, nous semble maintenant raisonnablement optimale.

Cette sécurité accrue permettra aux contribuables de faire l'économie de la ligne Grand-Brûlé / Vignan, qui est devenue absolument superflue, et ce au grand bénéfice des finances publiques et de l'environnement naturel et paysager, qui sera ainsi soustrait aux dommages environnementaux inadmissibles que provoqueraient les 152 kilomètres de son parcours.

En effet, le tracé retenu pour cette ligne est, à tous les égards, le pire tracé envisageable, comme le démontrent indiscutablement les conclusions de *l'Étude d'impact* déposée par le promoteur.

La ligne Grand-Brûlé / Vignan est donc un projet injustifié, inutile, inacceptable et préjudiciable à la pérennité de notre environnement naturel, à la qualité de vie de nos milieux habités, à la valorisation de nos paysages et à l'aménagement de nos espaces à vocation récréo-touristiques.

Bref, le projet de la ligne Grand-Brûlé / Vignan doit être définitivement abandonné, à la fois pour des raisons environnementales,

économiques et énergétiques. Mais aussi, comme l'a souligné le *Comité Harvey*, parce que son tracé « maintient un niveau de mécontentement régional peu compatible avec les objectifs de développement durable que s'est donné le gouvernement du Québec » (4).

Nous vous remercions, monsieur le président et mesdames les commissaires, de l'attention que vous nous avez si aimablement accordée.

Notes

- (1) Hydro-Québec; *Boucle outaouaise; Ligne à 315 kV Grand-Brûlé / Vignan; Rapport d'avant-projet; Volume 1*; Mars 2000, 345 pages et annexes.
- (2) Gouvernement du Québec, Comité d'information et de consultation publiques sur les projets Grand-Brûlé – Outaouais et Aqueduc-Atwater-Viger ; *Bouclage du réseau à haute tension de l'Outaouais : Projets Grand-Brûlé – Vignan et poste Outaouais ; Rapport d'information et de consultation publiques* ; Québec, décembre 1998, 148 pages, page 29.
- (3) Prohansky, H. M. et al. *Environmental Psychology : People and their Physical Setting*, New York, HRW. 1976.
- (4) Gouvernement du Québec, *Op. Cit.* page 119.